



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT N° 1277-23**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET**  
**D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 1277**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 de la Ville de Vaudreuil-Dorion

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1277-23 intitulé :  

**Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assujettir la nouvelle zone H5-314 aux objectifs et critères d'aménagement applicables au quartier de la Gare**
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 7 octobre 2024, à 18 h 30 en la salle du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1277-23](#) peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

**Note explicative du Règlement n° 1277-23**

Le règlement n° 1277-23 a pour objet d'assujettir la nouvelle zone H5-314 aux objectifs et critères d'aménagement applicables au quartier de la Gare.

**Service de l'aménagement du territoire**  
**20 août 2024**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20 septembre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

Croquis – Zone concernée

